

PROGRAMME NATIONAL FSE+ EMPLOI - INCLUSION - JEUNESSE - COMPÉTENCES

Résumé de l'appel à projets à paraître

RÉGION ADMINISTRATIVE : Volet national

PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE : Volet national

SERVICE GESTIONNAIRE : FRANCE TRAVAIL

CODE ET INTITULE : NATIOI1580 Volet national_Avenir Pro

PROGRAMME : Programme national FSE+ Emploi - Inclusion - Jeunesse - Compétences

DISPOSITIFS :

6.h.1 AVENIR PRO

CATÉGORIE DES CANDIDATS ÉLIGIBLES (porteurs de projets) :

Seules sont éligibles au présent appel à projets les Directions régionales de France Travail ayant participé à l'expérimentation à partir des années scolaires 2022-2023, 2023-2024 ou 2024-2025.

MONTANT TOTAL DU SOUTIEN EUROPÉEN PRÉVU : 7 000 000 €

DATE DE LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS : 20/03/2025

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES : 25/04/2025

DESCRIPTION ET CONTEXTE :

Les jeunes issus de la voie professionnelle ont de grandes difficultés à s'insérer dans l'emploi : 28 % des jeunes sortants de CAP et 40 % des jeunes sortants de Bac Pro sont en emploi 6 mois après leur diplôme, en janvier 2022[1]. Le taux de chômage élevé des jeunes peu qualifiés résulte en grande partie de problèmes de rencontre entre la demande de travail des entreprises (pour certaines structurellement confrontées à d'importantes difficultés de recrutement) et l'offre de travail des jeunes, qui manquent de repères pour trouver des emplois qui leur conviennent. La méconnaissance des entreprises et des perspectives de carrière, l



e plus souvent accentuée par un manque de réseau professionnel, constitue un obstacle majeur à l'accès à l'emploi. Les jeunes issus des CAP et bacs professionnels hors alternance ont une proportion de trajectoire d'emploi vers le CDI inférieure de 21 points [2] à ceux ayant obtenu leur diplôme par alternance.

A la suite de ce constat, l'Institut d'études politiques de Paris (Sciences Po) et France Travail ont décidé de mettre en place une expérimentation permettant d'accompagner, pour la première fois, les jeunes lycéens professionnels de dernière année (niveau CAP et Bac Pro) vers l'insertion professionnelle et de les sensibiliser aux différents aspects du marché du travail.

Initiée en 2020 autour de trois régions-pilotes, l'expérimentation est entrée dans sa phase opérationnelle à partir de l'année scolaire 2021-2022, dans neuf régions du territoire national : environ 4 400 élèves ont alors bénéficié d'un accompagnement délivré par une quarantaine de conseillers France Travail. Elle s'est ensuite déployée plus largement au cours de l'année scolaire 2022-2023, couvrant treize régions, et ciblant près de 7 700 jeunes lycéens.

L'expérimentation Avenir Pro fait l'objet d'une évaluation scientifique, coordonnée par Pierre Cahuc, professeur d'économie à Sciences Po Paris, avec l'appui du centre de recherche en économie et en statistique (Crest). A cet effet, le rapport d'évaluation, publié fin mai 2024, met en exergue un impact sur l'accès à l'emploi : la comparaison des élèves des lycées évalués avec ceux des lycées témoins révèle une amélioration du taux d'emploi des élèves ayant bénéficié d'Avenir Pro. Cette amélioration doit cependant être nuancée, dans la mesure où la taille de l'échantillon sur lequel s'est basée l'évaluation en 2021-2022 permet difficilement d'avoir une vision fine de certains effets du dispositif sur la population concernée. L'élargissement de cet échantillon à l'année scolaire 2022-2023 devrait permettre de confirmer ou infirmer certains résultats.

Au-delà de ces considérations statistiques, le rapport met en lumière un dispositif apprécié par l'ensemble des acteurs. La majorité des équipes pédagogiques considère que leurs élèves sont mieux armés pour trouver rapidement un emploi correspondant à leur projet et leurs compétences. Par ailleurs, 83% des conseillers France Travail jugent que l'accueil des équipes pédagogiques dans les lycées a été positif, et 76% estiment que l'attitude des élèves a été enthousiaste.

Compte tenu des difficultés persistantes d'insertion des élèves de la voie professionnelle et des résultats encourageants d'Avenir Pro, le dispositif expérimental est, à compter de 2024, prolongé et essaimé à des territoires encore non couverts, à un niveau infra régional (extension à un autre département ou commune) et/ou transrégional (extension à une ou plusieurs autres régions, telles que la Guadeloupe et la Martinique). Dans une logique de changement d'échelle, l'essaimage vise également l'élargissement à toutes les classes des lycées professionnels déjà engagés dans l'expérimentation depuis 2022.

Ce projet d'innovation sociale revêt un caractère stratégique fort pour le Ministère de l'Éducation Nationale et le Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités.

En outre, il s'est inscrit pleinement dans le rapport de la mission de préfiguration France Travail au sens où il préfigure l'



intervention du Service Public de l'Emploi (SPE) vers un nouveau public, en milieu scolaire, favorisant ainsi les rapprochements entre l'Education Nationale et le monde du travail.

[1] Note d'Information, n° 22.42 DEPP, décembre 2022 (Source : Données Dares, Depp, InserJeunes)

[2] Notes d'Information, n° 22.43 et n° 23.43 DEPP, décembre 2022 (Source : Données Dares, Depp, InserJeunes)

THÈME : Avenir Pro

